



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 3129

Texte de la question

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean-Christophe Lagarde. Après avoir écouté M. Lecoq, je comprends mieux pourquoi M. Paul Vergès, qui a quelques affinités politiques avec lui, et M. Roland Dumas sont allés soutenir M. Gbagbo, voilà quelques semaines de cela ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.*)

Monsieur le ministre de la défense et des anciens combattants, vous l'avez dit, pendant dix ans, Laurent Gbagbo s'est maintenu au pouvoir sans élections après avoir monté les Ivoiriens les uns contre les autres, au risque d'aboutir à une guerre civile. Depuis quatre mois, en dépit de la sanction du suffrage du peuple souverain de la Côte d'Ivoire, il refuse de quitter le pouvoir. C'est malheureusement par la force que les loyalistes républicains ont dû entrer dans Abidjan. Il y avait un risque d'enlèvement dans cette ville, prise en otage par un dictateur qui se bunkérisait. Hier, l'ONUCI, appuyée par les forces françaises et à la demande du Secrétaire général des Nations unies, est intervenue pour lutter contre les milices de Laurent Gbagbo. À l'heure même où je m'exprime, les familles des Français expatriés et de nombreux Ivoiriens d'origine vivant sur notre sol s'inquiètent beaucoup. Cette intervention militaire semble avoir précipité les événements, puisque les émissaires de M. Gbagbo semblent, enfin, vouloir baisser les armes.

Jusqu'à présent, la mission de l'ONUCI était de protéger les populations civiles. Puisqu'elle a dû intervenir, avec l'appui de la force Licorne, quels éléments nouveaux ont commandé cette intervention ? Pourquoi M. Ban Ki-moon a-t-il dû en arriver là ? Enfin, comment peut-on parvenir à protéger au maximum les Français présents en Côte d'Ivoire et notamment à Abidjan ? Ils sont très dispersés et leurs familles sont très inquiètes. Je sais, alors que deux de nos compatriotes ont été enlevés, que le Gouvernement s'efforce de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur protection. Que pouvons-nous faire de plus, monsieur le ministre ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Gérard Longuet, *ministre de la défense et des anciens combattants*. Cher Jean-Christophe Lagarde, la question très précise que vous posez a trait à la défense des populations civiles d'Abidjan, en général, et, plus précisément, des 12 000 Français qui y vivent aujourd'hui. Votre souci est légitime. La raison essentielle du changement de comportement de l'ONUCI tient au fait que le Secrétaire général des Nations unies a, enfin, donné des ordres formels à son représentant local pour que les troupes dont il assure la direction mettent fin à une situation inacceptable : l'utilisation par l'ancien président Gbagbo de moyens militaires lourds au détriment des populations civiles, avec notamment des frappes de mortier sur des quartiers civils sans objectif militaire. Nous avons dénoncé cette situation de fait. L'arrivée des troupes du président Ouattara dans Abidjan risquait d'entraîner une apocalypse. C'est la raison pour laquelle, très raisonnablement, le Secrétaire général des Nations unies, activé par l'ensemble des grandes puissances du Conseil de sécurité, et notamment la France, a donné l'ordre formel de neutraliser ces moyens militaires. Par ailleurs, l'ONUCI bloque les deux ponts de la lagune, de sorte que les quartiers qui ne sont pas exposés, aujourd'hui, à des risques militaires par les conflits internes puissent être totalement protégés.

Je tiens à rendre hommage aux soldats français de la Licorne qui ont assuré la protection de tous les civils français, franco-ivoiriens et proches de la France, et ce dans un très grand respect des conditions de maintien

de l'ordre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3129

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 avril 2011